



FONDS DE PETITES SUBVENTIONS DE L'AEWA
POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS ET DE LEURS HABITATS

CYCLE 2015

C. LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES / NON ÉLIGIBLES

L'appel à propositions de 2015 s'adresse exclusivement aux **pays africains éligibles qui sont Parties contractantes à l'AEWA.**

Liste des Parties contractantes à l'AEWA en Afrique et leur statut d'éligibilité :

ÉLIGIBLE	Veillez contacter le Secrétariat PNUE/AEWA pour vérifier l'éligibilité de votre pays	NON ÉLIGIBLE
ALGÉRIE	CONGO	AFRIQUE DU SUD
BÉNIN	DJIBOUTI	CÔTE D'IVOIRE*
BURKINA FASO	GUINÉE-BISSAU	GABON*
BURUNDI	LIBYE	GUINÉE*
ÉGYPTE	NIGER	MAROC*
ÉTHIOPIE	SÉNÉGAL	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE*
GAMBIE	SOUDAN	TOGO*
GHANA	TCHAD	
GUINÉE EQUATORIALE	TUNISIE	
KENYA	ZIMBABWE	
MADAGASCAR		
MALI		
MAURITANIE		
MAURICE		
NIGÉRIA		
OUGANDA		
RWANDA		
SWAZILAND		

**projet FPS en cours dans le pays*

En tant que non-Parties, les États de l'aire de répartition ci-dessous ne sont **pas éligibles** à un financement au sein du Fonds de petites subventions (cycle 2015) :

Angola, Botswana, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo (République démocratique de), Erythrée, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, République Centrafricaine, São Tomé-et-Príncipe, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Zambie